

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12  
N° 09

**DATE DE CONVOCATION :**

6 JANVIER 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

6 JANVIER 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU  
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN  
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV)**

La Communauté de Communes Maine Saosnois dispose de deux aires d’accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire, l’une à Mamers (20 places) et l’autre à Bonnétable (15 places).

Le Conseil Communautaire en séance du 15 décembre 2022 s’est prononcé en faveur de l’adhésion au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage (SMGV).

Conformément aux dispositions de l’article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient également aux Conseils Municipaux des communes membres d’approuver l’adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’approuver l’adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la Communauté de Communes Maine Saosnois au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU  
Maire,